

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2016

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 22/12/2016	L'an deux mille seize, mardi 27 décembre 2016 à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVEGUEN
<b>DATE DE PUBLICATION</b> 30/12/2016	<b>Etaient présents :</b> MM. Claude DUMONT, Catherine DANEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Catherine BONNOUVRIER, Philippe CORTES, Anick PERTUISOT, Jean FERLIER.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Formant la majorité du conseil en exercice.</b>
EN EXERCICE <b>14</b>	<b>Absents excusés :</b> MM. Delphine VALIN-HOBBE, Vincent GUILLOUËT, Anna FAUVET, Isabelle COT, Alain PAVIOT.
PRESENTS <b>09</b>	<b>Pouvoirs :</b> Mme Delphine VALIN-HOBBE à M. Robert de KERVEGUEN Mme Anna FAUVET à Mme Marie-France PUGET Mme Isabelle COT à Mme Anick PERTUISOT M. Alain PAVIOT à M. Claude DUMONT
VOTANTS <b>13</b>	<b>SECRETAIRE :</b> Mme Catherine BONNOUVRIER.

Ouverture de séance à 20 h 30.

Le procès-verbal du 29 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

### Suivi des dossiers en cours

**Garage communal** : La commission communale des impôts s'est réunie le 20 décembre et a acté le fait que la commune de Vigny s'acquittait de la taxe d'ordures ménagères du garage communal situé 26, rue Beaudouin. Un arrêté municipal portant constat d'un bien sans maître a été établi et transmis à la préfecture du Val d'Oise. Il a été affiché aujourd'hui sur les panneaux municipaux et sur la porte du garage.

Si dans un délai de 6 mois, aucun propriétaire ne s'est fait connaître, l'immeuble sera présumé sans maître et le conseil municipal pourra alors, par délibération, prononcer l'incorporation de l'immeuble au domaine communal.

**La poste : mise en vente de l'immeuble** : Une réunion a eu lieu le 19 décembre dernier en présence de représentants de la direction régionale du réseau La Poste du Val d'Oise et de la direction régionale Poste Immo IDF foncière de groupe.

Gilles Laage, en tant que bureau d'études, assistait également à ce rendez-vous.

Cette réunion a été organisée en vue de savoir s'il était possible de séparer totalement les deux activités à l'intérieur de la Poste (espace dédié à la Poste – espace dédié à la commune) avant de faire l'acquisition de l'immeuble de la Poste.

Il est projeté un plan faisant apparaître deux possibilités d'aménagement. Avant de prendre toute décision, il y a lieu d'attendre le diagnostic amiante et le coût des travaux de transformation des locaux.

**Mur du dépôt de sel** : La direction de la gestion patrimoniale du conseil départemental, contactée à nouveau par téléphone, doit nous adresser très prochainement le plan des plantations envisagées pour masquer le dépôt de sel.

**Visite du site trapil** : Le 19 décembre, Monsieur Alain Matéos, maire de Montgeroult et chef de la division opérations chez Trapil nous a présenté les activités de la société Trapil qui a pour vocation principale le transport des produits pétroliers par pipeline en assurant le ravitaillement des grandes métropoles françaises en carburants et fuels domestiques ainsi que celui d'aéroports en carburéacteurs.

Trapil exploite 3 réseaux qui assurent le transport de plus de 35 millions de tonnes de produits pétroliers entre les raffineries, les dépôts portuaires et les dépôts proches des grandes villes.

Le premier pipeline Le Havre-Paris a été mis en service en mars 1953.

Puis les élus ont visité les installations et ont pu constater toutes les mesures prises pour la sécurisation de ce site qui est une installation classée pour l'environnement (ICPE) et qui n'est pas un lieu de stockage.

**Projet de construction d'une résidence locative conventionnée :** Il est projeté le schéma de principe d'implantation de l'avant-projet intergénérationnel comportant 40 appartements sur la parcelle de 10 610 m<sup>2</sup> rue Marie appartenant à un particulier.

Ce projet appelle les remarques suivantes :

- ne correspond pas à l'orientation d'aménagement du PLU qui prévoit 20-25 logements maximum
- difficultés de circulation sur la rue Marie très étroite dans sa partie basse et ne pouvant pas supporter une augmentation du trafic.
- manque de précisions sur la répartition des logements dans les bâtiments pour identifier si certains sont adaptés pour des personnes âgées.
- le projet ne s'intègre pas aux caractéristiques de Vigny et du Vexin et les aménagements extérieurs sont strictement rationnels très peu paysagers et absence d'espace de convivialité (placette, jardins...).

Lors de la précédente réunion, le conseil municipal avait déjà considéré que ce projet était trop dense.

Une discussion s'engage sur d'autres possibilités d'aménagement pouvant répondre à des demandes.

#### **Téléphonie – rapporteur : M. Philippe Cortes**

M. Philippe Cortes donne des précisions sur le changement d'opérateur téléphonique.

La mairie, équipée depuis longtemps d'un standard téléphonique, a décidé de moderniser ses équipements.

Après consultation auprès de plusieurs opérateurs, la mairie a retenu l'offre de l'opérateur KEYYO. Elle tire profit du câblage informatique dans la mairie. Huit nouveaux postes téléphoniques seront déployés sur le réseau internet de la Mairie. Très flexible, le nouveau système permettra de gérer le standard aussi bien depuis les boîtiers téléphoniques que sur un écran d'ordinateur. L'opérateur retenu apporte également une connexion internet renforcée, en plus de la solution téléphonique, grâce à la mise en place de 2 lignes Internet ADSL et SDSL. Ce nouveau service permet également une réduction des coûts de près de 50%, en comparaison avec l'ancien opérateur.

#### **Assainissement – rapporteur : Mme Marie-France Puget**

- **Mise en séparatif – domaine public :**

- **Point sur la situation des travaux en cours – assainissement et eau potable :**

Assainissement : maîtrise d'ouvrage : commune - Eau potable : maîtrise d'ouvrage : SIEVA

rue Beaudouin : les travaux de réseaux sont terminés. La réfection de la chaussée et des trottoirs du tronçon place d'Amboise-rue Vaillant est prévue dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Rue Vaillant : Les travaux du réseau eaux usées et adduction eau potable, y compris les branchements, sont terminés. Les travaux de canalisation du réseau d'eaux pluviales sont prévus en janvier 2017.

Ruelle aux moines : uniquement eaux pluviales sur l'intersection ruelle aux moines-ruelle tortue : courant 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Il est rappelé que le planning des travaux est consultable sur le site internet et réactualisé au jour le jour.

- **Mise en séparatif – domaine privé :**

Assistant à maîtrise d'ouvrage : bureau d'études Hydratec - Maître d'œuvre : bureau d'études EVA

Il est rappelé que 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Après analyse comparative des offres, l'entreprise la mieux disante est CANA VERT dont le montant des travaux des travaux de raccordement des eaux usées en domaine privé s'élève à 331 330 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise CANA VERT et à solliciter les subventions mutualisées pour les riverains auprès de l'agence de l'eau seine normandie.

Les travaux pourraient démarrer chez les riverains dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

- **Future station d'épuration intercommunale :**

Assistant à maître d'ouvrage : bureau d'études IRH - maître d'œuvre : bureau d'études Artélia et atelier d'architecture Ostinato

L'avant projet du maître d'œuvre sera présenté le 16 janvier pour validation des élus de Vigny et Longuesse.

L'architecte doit se rapprocher du PNR et de l'architecte des bâtiments de Frances.

#### **Travaux : réfection de voirie et trottoirs**

- **Travaux de réaménagement des trottoirs du centre du village (abords des commerces) :**

Le PNR a accordé, en séance du 12 décembre, une subvention de 67 060,40 € correspondant à 50 % du montant subventionnable de 134 120,80 € HT pour le réaménagement des trottoirs aux abords des commerces rue Beaudouin et rue du général Leclerc dans le cadre du pacte rural régional.

Une déclaration préalable de travaux sera faite pour ces travaux.

- **Travaux rue Vaillant**

Il est projeté le plan des travaux d'aménagement envisagé sur le premier tronçon de la rue Vaillant.

Il est prévu dans la partie basse une voie partagée entre voiture et piéton avec une limitation de vitesse à 20 km/h avec priorité aux piétons puis un élargissement de trottoir sur la seconde partie jusqu'à la ruelle tortue. Sur toute cette portion de voie, la chaussée sera réduite à 3,50 m pour réduire la vitesse des véhicules.

Une réunion avec les riverains sera organisée afin de leur faire part de ces travaux.

#### **Réhabilitation du bâtiment de la Gaudière – rapporteur : M. Claude Dumont**

Il est présenté l'avant projet sommaire concernant la réhabilitation du bâtiment de la Gaudière.

Le projet comporte l'aménagement de 305,10 m<sup>2</sup> de plancher sur 4 niveaux et un local poubelles/vélos/poussettes de 24,50 m<sup>2</sup> avec la création d'un petit parking paysager de 11 places dans la cour intérieure avec une place PMR.

5 appartements sont prévus :

au rez-de-chaussée : un studio de 26,60 m<sup>2</sup> et un deux pièces de 47,80 m<sup>2</sup> répondant aux normes PMR

au 1<sup>er</sup> étage : un deux pièces de 47,80 m<sup>2</sup> et un cinq pièces de 67,10 m<sup>2</sup>

au 2<sup>ème</sup> étage : un trois/quatre pièces en duplex de 67,10 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal suggère l'intégration d'un sanitaire dans les combles au niveau des deux chambres.

Il est précisé que chaque appartement sera autonome au niveau du chauffage (gaz).

Cet avant projet va être soumis à l'architecte des bâtiments de France.

#### **Communauté de Communes Vexin Centre**

##### **- Transfert de la compétence PLU à la CCVC :**

Les communautés de communes exerceront de plein droit la compétence « PLU » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale de la CCVC s'y oppose entre le 26 décembre et le 26 mars 2017.

Sur proposition du maire, le conseil municipal souhaite que la commune de Vigny conserve sa compétence en matière de PLU et par conséquent s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Vexin Centre.

##### **- S.I.M.V.V.O. :**

Lors de la réunion du conseil communautaire du 14 décembre, il a été décidé, à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de faire adhérer la CCVC au SIMVVO en lieu et place des communes, et d'adopter le financement suivant :

- Prise en charge du financement total avec une part habitant, une contribution des deux villes antennes et la part élève
- Emission de titres aux communes pour :
  - o Le remboursement de la part élève par chaque commune en fonction du nombre d'élèves inscrits
  - o Le remboursement de part ville antenne par Marines et Vigny.

Le SIMVVO deviendra un syndicat mixte et les communes se verront représentées au sein du SIMVVO par un représentant par commune.

#### **Travaux en cours – rapporteur : M. Claude Dumont**

##### Stade:

- un court de tennis doit être complètement rénové, une consultation de prix est actuellement en cours, coût environ 25 000 € avec une participation financière du tennis club.

- deux éléments sur le parcours de remise en forme vont être posés.

Ecole : une étude est actuellement en cours afin de mieux sécuriser l'école particulièrement au niveau de l'accès à la cour de récréation de la maternelle (remplacement de la clôture – pose d'un interphone)

#### **Projet de lotissement du site des Ormeteaux nord**

La société Flint Immobilier a déposé le 7 décembre une nouvelle demande de permis d'aménager sur le site des Ormeteaux nord comprenant 8 lots de 809 m<sup>2</sup> à 1307 m<sup>2</sup>.

Il est donné connaissance du plan de composition du nouveau projet.

L'emprise totale de l'opération est de 8784m<sup>2</sup> soit 8 lots à bâtir (7402 m<sup>2</sup>) et lot voirie + espaces verts (1382 m<sup>2</sup>).

Par rapport au projet précédent, la surface des lots est légèrement différente pour répondre aux exigences de l'architecte des bâtiments de France.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention concernant le transfert de la totalité des voiries et des équipements communs du lotissement une fois les travaux achevés et réceptionnés définitivement par la commune et les services concessionnaires.

### Indemnité de conseil du comptable public

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de verser à Mme Sylvie Bellier, comptable public, une indemnité de conseil de 143,06 € brut (taux 100 %) pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016.

### Commission animation, vie associative, sport et jeunesse – rapporteur : Mme Anick Pertuisot

Téléthon : pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le centre de secours de Vigny a accueilli le téléthon le samedi 3 décembre de 11 h à 17 h. Les diverses activités particulièrement réussies ont permis de reverser la somme de 1911 € à l'AFM Téléthon. Pour l'ensemble de l'ancien canton, les résultats s'élèvent à 15 587,39 €. Cette journée fut une réussite grâce à tous les participants, des félicitations sont adressées aux organisateurs.

Noël des enfants : le 16 décembre à 19 h salle des fêtes avec un spectacle. 124 jouets ont été distribués aux enfants. Les deux animations « maquillage et sculpture sur ballons » ont eu beaucoup de succès. Soirée conviviale pour les parents et les enfants.

Fête de Longuesse du 1<sup>er</sup> juillet : la commission se réunira en janvier pour démarrer le char fleuri.

Jeux intervillages : la date initiale était le 10 juin, date de la fête communale, mais elle doit être modifiée à la demande de plusieurs élus.

Déjeuner des anciens : à prévoir en mars-avril.

### S.I.E.R.C. – rapporteur : Mme Marie-France Puget

12 entreprises ont répondu à la consultation pour les lanternes de l'éclairage public et la mieux-disante est la société STPE de Gisors. Pour Vigny, il est prévu le changement (fourniture et pose) de 37 lanternes pour un montant de 24 583 € TTC subventionné à hauteur de 70 % par le SIERC. En fonction de l'état des lanternes, on peut être amené à ne changer que la vasque de leds ce qui pourrait augmenter le nombre de lampadaires à équiper. Un rendez-vous va être pris pour présenter la société, déterminer avec précision les besoins et confirmer les lampadaires à équiper. Les travaux pourraient commencer début février.

### Syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise – rapporteur : Mme Marie-France Puget

Le déploiement de Linky dans le Val d'Oise commencé en 2016 est prévu en 2018 pour notamment les communes de la CCVC.

Pour ce qui est du très haut débit, la fibre optique, le déploiement est prévu dans le Val d'Oise pour 2020 au plus tard. Les opérateurs se partagent déjà les communes importantes. Pour ce qui est des communes rurales, un appel d'offres marché public a été lancé par le syndicat et l'opérateur devrait être connu fin janvier.

### S.M.I.R.T.O.M. du Vexin – rapporteur : M. Claude Dumont

M. Claude Dumont a assisté à l'assemblée générale le 15 décembre dernier.

Il a été évoqué la fermeture du centre de tri de Vigny fin mars.

Actuellement des négociations sont en cours avec Véolia concernant l'apport des collectes sélectives sur le site de Saint Ouen l'Aumône et le démantèlement du centre de tri de Vigny ainsi qu'avec SEPUR pour évaluer les conséquences financières d'un changement d'exutoire.

Les locaux du centre de tri démantelés pourraient être réutilisés pour un autre projet.

Le personnel du centre de tri de Vigny pourrait être reclassé sur d'autres installations gérées par Véolia.

SEPUR assurera la collecte des ordures ménagères jusqu'à la fin de son contrat.

SEPUR refuse de circuler dans les rues interdites au plus de 3T5. Il y aurait lieu de prévoir une modification des panneaux de signalisation qui mentionnerait l'autorisation pour les véhicules de services.

Puis il a été abordé la sécurisation des déchèteries pour lutter contre les vols avec mise en place d'une vidéosurveillance et d'une barrière à l'entrée. Il y aurait lieu également d'effectuer la sécurisation des quais pour éviter les chutes dans les bennes. Dispositifs qui seront généralisés dans toutes les déchèteries.

### Informations diverses

#### Recensement de la population :

L'INSEE vient de nous communiquer la population légale de Vigny en vigueur à compter du

1<sup>er</sup> Janvier 2017 : 1<sup>er</sup> Janvier 2016 :

Population municipale : 1 077 1 080

Population comptée à part : 30 21

Population totale : 1 107 1 101

#### Société ADD-ON :

Monsieur le maire fait part du projet de la société ADD-ON au Bord'Haut de Vigny.

L'architecte des bâtiments de France consulté considère que ce projet est trop important.

M. Robert de Kervéguen estime au contraire qu'il s'agit d'une formidable opportunité de développement économique du tertiaire sur notre territoire.

Ce projet se situe en entrée du Bord'Haut où se trouve une zone d'activité économique appartenant désormais à la CCVC avec des infrastructures publiques existantes et limitrophes.

L'avant projet sommaire est de qualité avec une réelle volonté d'insertion paysagère.

Le conseil municipal partage tout à fait l'avis de M. Robert de Kervéguen

#### **Château de Vigny :**

Monsieur le maire a organisé une réunion le 16 décembre dernier avec le Préfet du Val d'Oise, le président du conseil départemental du Val d'Oise et M. Fabrice Levesque propriétaire du château avec une visite de 1 h 30 du château de Vigny.

#### **Dîner du conseil municipal :**

En raison de l'occupation de la salle des fêtes par la soirée collègue le samedi 28 janvier, le dîner du conseil municipal a été avancé au vendredi 27 janvier.

#### **Réunion du conseil municipal :**

La réunion du conseil municipal prévue le mardi 31 janvier est avancée au mardi 24 janvier.

Monsieur le maire s'interroge sur la nécessité de maintenir une réunion du conseil municipal une fois par mois et propose d'alterner avec des réunions de travail le dernier mardi de chaque mois.

L'ordre du jour étant épuisé, le président passe la parole aux membres présents.

### **Questions diverses**

M. et Mme Philippe COURTEL, dans l'assistance, ont demandé, par mail du 26 décembre, à prendre la parole à la fin de la réunion.

Du fait d'un stationnement côté pair rue Beaudouin, ils tiennent à souligner les implications dangereuses du projet d'instaurer une cohabitation des voitures et des personnes et les risques encourus par celles-ci.

Monsieur le maire rappelle que l'arrêté, qui relève de son autorité, ne sera pris qu'après les travaux d'élargissement des trottoirs qui seront réalisés pas avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre. Il s'agira d'un arrêté provisoire sur une période de trois mois pour un stationnement côté pair et l'arrêté définitif ne sera pris qu'à l'issue de cet essai.

Il souligne que la commune a fait une enquête citoyenne et que la majorité des réponses était favorable au stationnement côté pair. Cette décision est prise dans l'intérêt général pour sécuriser les piétons et plus particulièrement les enfants.

La séance est levée à 23 h 05.